



## Frais d'entretien ballon d'eau chaude

Par Mysothiss, le 07/08/2009 à 18:15

*Bonjour,*

*Je suis locataire d'un appartement de type F2 depuis 3 ans. Mon agence me retient 6 euros par mois pour*

*l'entretien de mon ballon d'eau chaude, mais ce ballon d'eau chaude n'a*

*jamais connu aucun entretien annuel ou autre.*

*Il m'a même "lâchée" en décembre, le*

*propriétaire m'a laissée 2 mois sans eau chaude car il n'avait pas les moyens*

*de me le remplacer.*

*A quoi servent donc ces 6 euros?*

*Sont-ils obligatoires?*

*Lorsque tous les ans je reçois mon augmentation de loyer, dans mon récapitulatif, je vois mon loyer, mes charges mes ces frais d'entretien cumulus n'apparaissent pas, bizarre...*

*Je vous remercie par avance.*